



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## SALARIÉS AXA IM RESTONS CONNECTÉS



### ORGANISATION CIBLE, PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE

Seule la CFDT propose un accord de méthode

Vos élus sont mobilisés tout au long de cette période d'information, de consultation et de négociation. Vu la complexité du projet, la CFDT a proposé de **mettre en place un accord de méthode** entre la Direction et les représentants du personnel. Cet accord **fixe les règles de la consultation et de la négociation**.



- Il définit un cadre clair pour organiser le dialogue social.



- Il garantit la transparence des informations.



- Il précise aussi les délais à chaque étape du processus.

Les élus ont demandé **le support du cabinet Syndex pour analyser les documents** communiqués par la Direction qui restent insuffisants à ce stade pour évaluer le projet et les impacts sur la charge de travail et les organisations.

### UN PROJET AVEC UN IMPACT CERTAIN SUR LA CHARGE D'ACTIVITÉ

La CFDT accompagne et accompagnera **les salariés en danger et alerte sur la charge de travail** des effectifs restants. Il est primordial de limiter **les risques d'épuisement au travail et de réduire les impacts psycho-sociaux** déjà présents et à venir. La Direction sous-estime les conséquences du projet.



La CFDT est consternée et désapprouve que la Direction juge seulement faible à modéré l'impact du projet en termes de santé, sécurité, conditions de travail.

Nous rappelons que la Direction a la responsabilité de la santé (physique et mentale) des salariés.

*(article L-4121-2 du Code du Travail)*



## PLAN DE MOBILITÉ RENFORCÉE ET PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Le PDV repose sur une concertation avec les organisations syndicales et passe nécessairement par la conclusion d'un accord collectif négocié avec les partenaires sociaux

Il doit être validé par la DRIEETS Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (incluant l'Inspection du Travail).



- Aucun emploi ne peut être supprimé tant qu'il n'a pas été rendu vacant (rupture du contrat de travail ou mobilité).



- Aucun départ ne peut être forcé.



- Aucune mobilité ne peut être contrainte.



### BON À SAVOIR

Si l'objectif de suppression d'emplois n'est pas atteint en raison de l'insuffisance du nombre de volontaires, il est impossible de recourir ensuite à des départs contraints.

**Si vous subissez des pressions, contactez-nous !**

## DES CONDITIONS DE DÉPART VOLONTAIRE INSUFFISANTES

La CFDT défendra au mieux les intérêts des candidats au départ en négociant de meilleures conditions parmi lesquelles les indemnités de départ, la prise en compte du variable et du différé, les congés de mobilité et de reclassement, les aides à la création d'entreprise et les avantages sociaux.

## DÉPARTS SOUHAITÉS PAR LA DIRECTION EN FRANCE

**617 au total**, dont **419 au maximum** dans le cadre du PDV. Les **198 départs restants** proviendraient de l'**annulation de postes à pourvoir**, de la **mobilité** et des **démissions**.

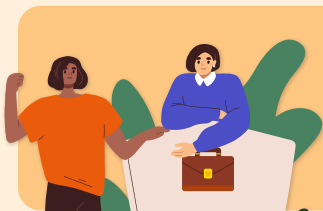
Les départs réalisés dans le cadre du PDV sont **planifiés sur trois périodes**, afin de **garantir la continuité de l'activité** et de **maintenir la charge de travail**. À ce titre, **trois phases de candidature** seront organisées : **été 2026, printemps 2027 et automne 2027**.



## RÉMUNÉRATION VARIABLE 2026 : CONFIANCE ROMPUE

La Direction nous avait confirmé maintenir le même mode de calcul que pour la détermination de l'enveloppe de bonus de 2025. Les résultats d'AXA IM sont légèrement en deçà des objectifs et nous souhaitons rappeler que l'opération BNPP AM/AXA IM n'y est pas étrangère.

**Néanmoins, les équipes sont globalement plus pénalisées que ce que les résultats indiquent**, la Direction parle d'attribution discrétionnaire ; nous y voyons une volonté de décourager les salariés pour favoriser les départs et/ou de financer le PDV.



Ne restez pas isolés, contactez vos représentants  
CFDT pour toutes questions ou informations.  
**ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS EMPLOIS !**



**ARLANDIS Mathieu**  
Délégué Syndical  
du CSE d'établissement



**ALVAREZ Ignacio**  
Délégué Syndical  
du CSE d'établissement



**LAVEISSIÈRE Sophie**  
Représentante Syndicale  
du CSE d'établissement



**MAUSSANG Béatrice**  
Représentante Syndicale  
du CSE d'établissement



**D'HERBES Julie**  
Secrétaire de la CSSCT  
du CSE Central